



Conditions générales de vente

Objet :

Le présent document « Conditions générales de vente » s'applique à toutes les offres de formation proposées par APEX DRONE et faisant l'objet d'une commande de la part du client. Une inscription implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du stagiaire à ces Conditions générales de vente. Le client reconnaît, à cet effet, que préalablement à la signature du devis pour « bon pour accord » il a bénéficié des informations et des conseils suffisants par le centre de formation APEX DRONE, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. APEX DRONE se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle proposition commerciale, quelle que soit l'antériorité des relations entre APEX DRONE et le Client.

L'inscription :

Toute acceptation de la proposition commerciale est prise en compte instantanément, dès la signature du dit document ainsi que des CGV. Pour valider une inscription, il suffit de renvoyer le devis ainsi que CGV signés, accompagnés d'un acompte de 40% du montant total de la formation. En cas de prise en charge du paiement de la formation par un organisme extérieur (OPCA), il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à APEX DRONE, les coordonnées complètes de celui-ci et de communiquer à l'organisme extérieur tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le règlement. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence de coût vous est facturée directement. Si votre OPCA ne confirme pas la prise en charge de votre stage avant son démarrage, le coût total de ce stage sera facturé en totalité soit à l'entreprise soit directement au stagiaire : un chèque du solde total sera alors demandé à la première journée du stage.

Confirmation d'inscription, convocation et attestation :

Dès réception de votre dossier et pour chaque action de formation, le Client (si entreprise) reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire nous est impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du Client. Deux semaines avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu, les horaires de la formation et le règlement intérieur de notre centre est adressé au responsable de l'inscription et/ou au stagiaire. A l'issue de chaque formation relevant du champ de la formation professionnelle continue, une attestation ainsi qu'une facture sont adressées au responsable de l'inscription.

Tarif :

Le prix par participant est indiqué sur la proposition commerciale. Les tarifs sont valables pour la durée indiquée sur le devis. L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant). La facturation sera établie soit au Client participant soit à l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription ou suivant l'accord de prise en charge.

Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté. Les frais d'inscription aux examens, frais de restauration, d'hébergement, de déplacement des participants restent à la charge du Client.

Règlement

Le règlement d'un acompte de 40% du prix de la formation, pour les financements privés, est à effectuer à l'inscription soit par virement soit par chèque à l'ordre d'APEX DRONE. Sauf autres dispositions particulières. Le solde de la formation devra être versé 5 jours ouvrés avant le début de la formation (sauf OPCA) à défaut de paiement le stage ne pourra pas débuter.

En cas de règlement par l'OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à APEX DRONE au premier jour de la formation, APEX DRONE se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client, d'exclure le participant à la formation si le Client n'a pas transmis son bon de commande à APEX DRONE accompagné de l'acompte avant la formation.

APEX DRONE se réserve le droit

- D'exclure de toute formation présentielle et ce à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ainsi qu'au manquement des règles de sécurité des lieux de dispense des formations (aérodrome, site sécurisé, salles de cours, ETC...)
- De refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.
-

Conditions d'annulations / de remplacements / de reports

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute formation une indemnité forfaitaire sera retenue, fut-ce en cas de force majeure,

- De 30% si l'annulation est reçue 20 jours ouvrés avant le début du stage
- De 50% si l'annulation est reçue moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage
- De 100% si l'annulation est reçue 5 jours ouvrés avant le début du stage

Une seule possibilité de report sera proposée par APEX DRONE dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Conditions de rétractation

Conformément à la réglementation du Code du travail, le client personne physique (à savoir le bénéficiaire entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais) est libre de se rétracter dans les conditions légales et d'annuler sa commande dans un délai de 15 jours francs à compter de la signature du contrat de formation professionnelle, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception (article L6353-5 du Code du travail).

